

**Baker  
McKenzie.**



**Reppublica**

# Changement climatique: nouvelles contraintes réglementaires aux enjeux juridiques et réputationnels pour les administrateurs

■ 27 Janvier 2021

# Speakers



**Monica de Virgiliis**

Chair of the Board  
Chapter Zero France



**Robert Abbott**

Board Member  
Chapter Zero France



**Sandrine Place**

Partner, Reputation & Advocacy  
Rep-Publica



**Guillaume Nataf**

Avocat - Fusion-acquisitions, droit des  
sociétés  
Baker McKenzie Paris



**Clotilde Guyot-Réchar**

Avocate – Contentieux des affaires,  
Compliance-Investigations  
Baker McKenzie Paris



**Renaud Jaune**

Avocat - Tax, Compliance  
Ancien sous-directeur du Conseil et de  
l'International de l'Agence français  
anticorruption et ancien haut fonctionnaire  
au Ministère des Finances  
Baker McKenzie Paris



**Blanche Balian**

Avocate - Droit pénal, Compliance-  
Investigations  
Baker McKenzie Paris

Eclairer et mobiliser les administrateurs dans la prise en compte des risques et des opportunités liés aux changements climatiques, en leur offrant une plateforme d'échanges et de réflexion sur ces enjeux

Lancée en décembre 2020, en croissance (15/01/21: 60 membres)  
administrateurs & experts



Diffusion de formations et canalisation d'échanges constructifs (ateliers, séminaires, conférences, peer-to-peer, outils d'autoévaluation)



Organisation de prises de parole ciblées



Partage des dernières informations, customisés pour administrateurs (sélection de documents pertinents pour les conseils)

Appartenant au réseau global World Economic Forum Climate Governance Initiative

[chapterzero-france.com](https://chapterzero-france.com)

[contact@chapterzero-france.com](mailto:contact@chapterzero-france.com)

# Agenda

**1** Panorama des normes et contentieux, et tendances

---

**2** Aperçu des règles de responsabilité des sociétés et des administrateurs

---

**3** Enjeux climatiques et réputationnels

---

**4** Scenario

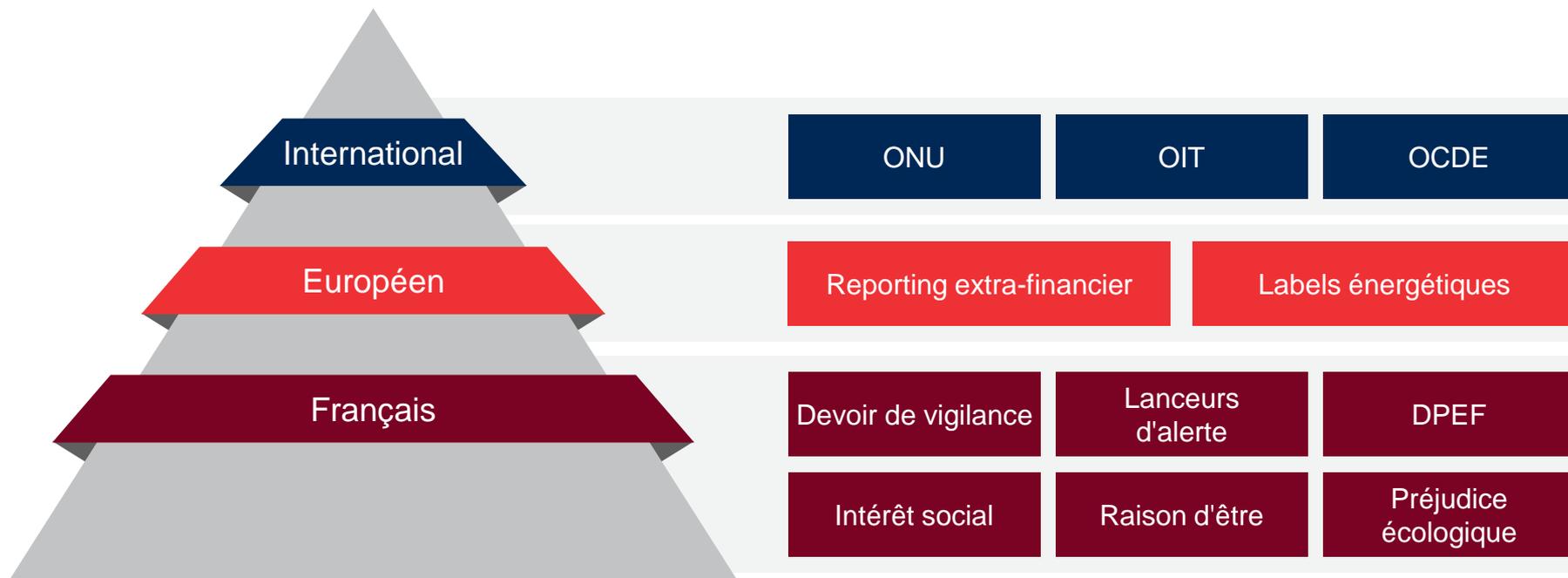
---

A polar bear is shown in profile, standing in a pool of water within an enclosure. The background features a building with vertical architectural lines and a glass door. A large, bold white number '1' is centered within a red square on the left side of the image.

1

# Panorama des normes et contentieux, et tendances

# Des normes de plus en plus nombreuses et contraignantes



# Vers une justice nouvelle pour le climat



## Les Etats

- Affaire **Massachusetts** (US, 2007) : le juge face à l'expertise scientifique
- Affaire **Urgenda** (Pays-Bas) : question du lien de causalité; définition du devoir de diligence climatique; droit à un climat stable?
- Affaire de **Grande-Synthe** (France) : objectif de réduction des émissions de GES



## Les entreprises

- Affaire **Lliuya** c. RWE (Allemagne, 2017) : action d'un particulier contre un émetteur de GES
- Affaire **Total** (France, 2020) : compétence du tribunal de commerce en matière de devoir de vigilance

# Une responsabilisation accrue des entreprises

Normes  
législatives  
contraignantes

- Intérêt social
- Devoir de vigilance
- DPEF
- Loi Sapin 2 (lanceurs d'alerte)
- Extraterritorialité
- CJIP environnementale
- Etc.

Normes  
internes aux  
entreprises

- Code de conduite
- Cartographie des risques (plan d'action)
- Politiques internes
- Plan de vigilance
- Politiques de contrôle et d'audit interne
- Gouvernance
- Logique d'écosystème (tiers)

Sources  
de  
responsabilité

- Opposabilité des outils / engagement internes à l'entreprise elle-même
- Mise en examen dans une affaire en France pour pratiques commerciales trompeuses

A polar bear is seen from behind, standing in a pool of water. The background features a blue door and a wall with vertical lines. A red square with the number 2 is positioned to the left of the bear.

2

# Aperçu des règles de responsabilité des sociétés et des administrateurs

# Les enjeux des actions en responsabilité

Risque  
réputationnel



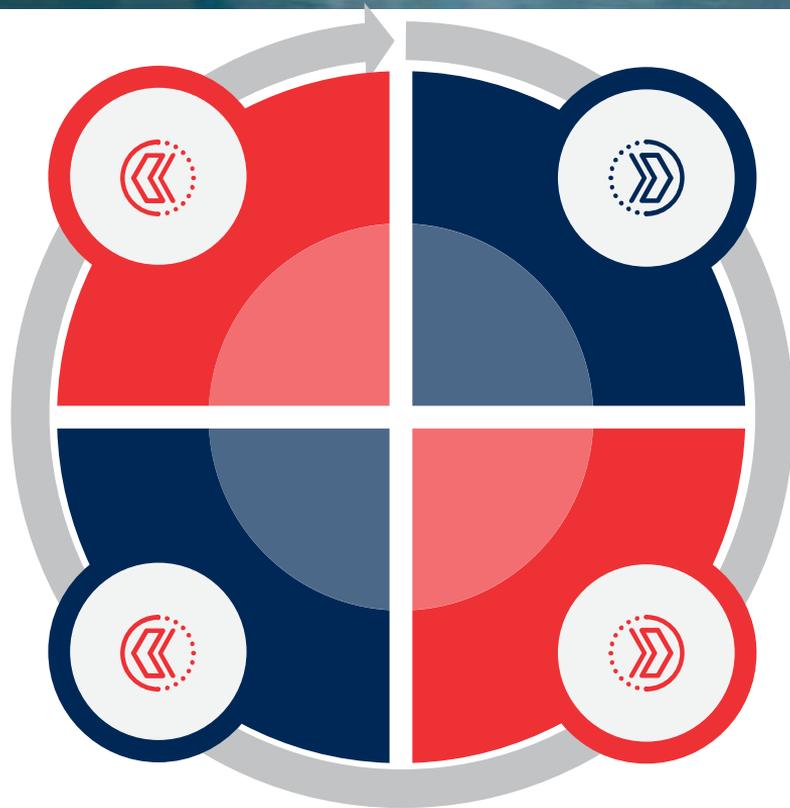
Risque  
économique



Risques  
juridiques



Risque de  
marché



# Les enjeux des actions en responsabilité



Problématiques / défis liés aux actions en responsabilité en matière climatique:

**Intérêt à agir**



**Imputabilité**



**Préjudice**



**Causalité**



# Les enjeux des actions en responsabilité



# La mise en jeu de la responsabilité collective et individuelle des administrateurs



## MISSIONS DU CA

- Détermine les **orientations de l'activité de la société**
- Veille à leur mise en œuvre, conformément à son **intérêt social**, en prenant en considération les **enjeux sociaux et environnementaux** de son activité.
- Prend en considération, s'il y a lieu, la **raison d'être** de la société
- Se saisit de toute question intéressant la **bonne marche** de la société
- Procède aux **contrôles** et **vérifications** qu'il juge opportuns.

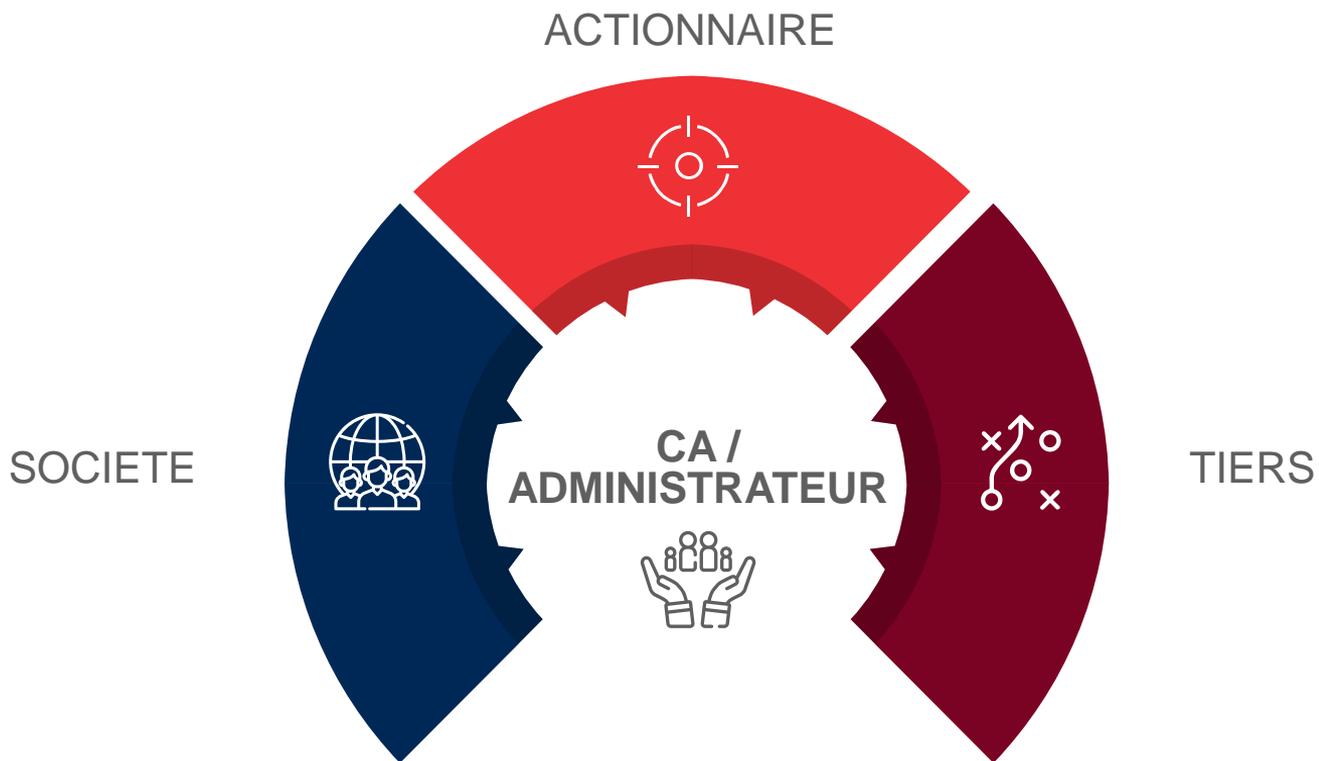


## RESPONSABILITE

- Infractions aux dispositions législatives/ réglementaires
- Violations des statuts
- Fautes de gestion

**Responsabilité collective / individuelle**

# La mise en jeu de la responsabilité collective et individuelle des administrateurs



A polar bear is shown in a zoo enclosure, leaning over a pool of water. The background features a building with vertical architectural lines and a glass door. A large, semi-transparent number '3' is overlaid on the left side of the image.

3

# Enjeux climatiques et réputationnels

# Réputation, capital immatériel



- La réputation est un capital qui constitue la valeur de l'entreprise
- Elle se construit sur la perception du comportement de l'entreprise par les parties prenantes
- Elle est composée de plusieurs piliers : celui de la citoyenneté et des enjeux environnementaux se développe depuis 5 à 10 ans
- Car les perceptions sur une entreprise se construisent aussi par les réseaux sociaux et à travers des parties prenantes connectées et informées
- Le « risque réputationnel » doit être pris en compte dans la stratégie et les actions de l'entreprise pour garantir le « permis d'opérer » et l'acceptabilité sociétale de tout projet
- Un enjeu de conseil d'administration et de dirigeants – « conduct risk »

# Climat, attente sociétale



- Multiplication des questionnements publics par les ONGs et les parties prenantes tiers (salariés, clients, autorités, partenaires...)
  - Interpellations via les médias sociaux / campagnes virtuelles (EX, ...)
- Développement du phénomène du « name & shame » par les autorités mais également les investisseurs
- Des atteintes à la réputation quand ces questionnements demeurent sans réponse et qui créent un préjudice et une perte de confiance
- Des sensibilités différentes au risque d'opinion / climat sur certaines géographies
- Des contentieux judiciaires en recrudescence, source de visibilité accrue pour les détracteurs

A polar bear is shown in profile, looking down at a pool of water in an enclosure. The bear's white fur is the central focus. The background consists of a grey wall with vertical lines and a dark blue door. The water in the foreground is calm, reflecting the bear and the background. A red square with the number '4' is positioned to the left of the bear.

4

# Cas pratique



- ❑ Administrateur de la société française DELTA (non-cotée, CA de 200M€, 1.000 salariés en France et dans ses filiales étrangères)
- ❑ Stratégie récente de décarbonation
- ❑ Changement de fournisseur pour la production d'un de ses jouets phares ?

## Convocation à un CA

Ordre du jour : (...)

**Résolution** portant sur une décision sur la **mise à jour de la stratégie de la société en matière de décarbonation**. Choix proposés pour un fournisseur :



- Fournisseur actuel, seul client
- Etude : bilan carbone mauvais
- Prix compétitif



- Engagements en matière de développement durable
- Transport plus court
- Prix moins avantageux

*Une association « éthique »  
GreenLove agissant en faveur de la  
défense du climat, appelant les  
consommateurs à favoriser des jouets  
« vertueux ».*

*Le communiqué intègre une  
campagne de Name & Shame visant  
la société.*

*Cette information n'a pas été  
formellement partagée par le  
management avec les administrateurs  
en amont du CA.*

# Cas pratique



**Les éléments d'information fournis en amont du CA sont insuffisants (essentiellement financiers) et ne comportent aucune analyse relative aux impacts climatiques des différentes options présentées.**

Au cours de la réunion, présentation rapide du projet et mise au vote.

1

J'estime que j'ai des éléments suffisants pour voter contre le projet indien. En effet, j'ai eu vent du communiqué de GreenLove, et je crains pour l'image et la réputation de la société.

2

J'estime au contraire que je n'ai pas à me laisser impressionner par le communiqué de GreenLove. Le Management connaît bien le fournisseur indien, lui fait toute confiance, et la société risque de le mettre en difficulté en choisissant le fournisseur suédois.

3

N'ayant pas d'éléments suffisants pour juger, et considérant qu'il s'agit d'un problème épineux, je préfère ne pas perdre de temps à me renseigner, et attendre la réunion pour entendre les arguments des uns et des autres et me décider sur le moment.

4

Je partage avec le CA l'impossibilité de voter raisonnablement sur la résolution pour manque d'information sur les considérations climatiques et je demande le report du vote sur cette décision en vue d'obtenir des informations complémentaires. Si le report n'est pas accordé, je m'abstiens.

# Cas pratique



**Les éléments d'information fournis en amont du CA sont insuffisants (essentiellement financiers) et ne comportent aucune analyse relative aux impacts climatiques des différentes options présentées.**

Au cours de la réunion, présentation rapide du projet et mise au vote.

1

J'estime que j'ai des éléments suffisants pour voter contre le projet indien. En effet, j'ai eu vent du communiqué de GreenLove, et je crains pour l'image et la réputation de la société.

2

J'estime au contraire que je n'ai pas à me laisser impressionner par le communiqué de GreenLove. Le Management connaît bien le fournisseur indien, lui fait toute confiance, et la société risque de le mettre en difficulté en choisissant le fournisseur suédois.

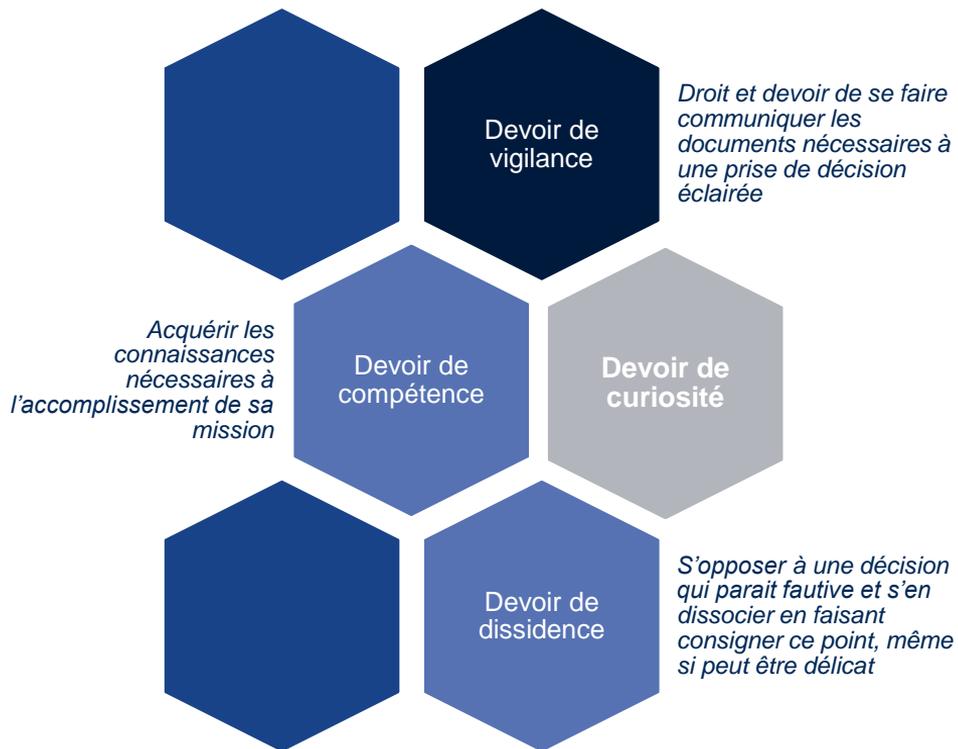
3

N'ayant pas d'éléments suffisants pour juger, et considérant qu'il s'agit d'un problème épineux, je préfère ne pas perdre de temps à me renseigner, et attendre la réunion pour entendre les arguments des uns et des autres et me décider sur le moment.

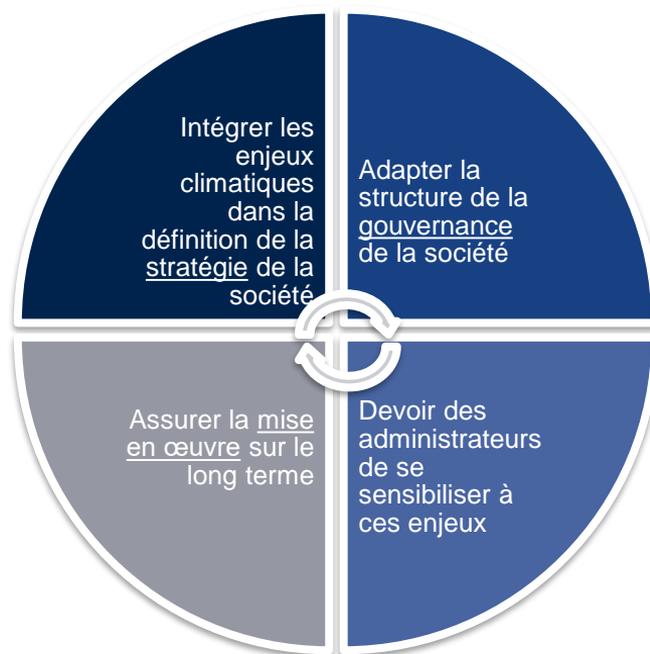
4

Je partage avec le CA l'impossibilité de voter raisonnablement sur la résolution pour manque d'information sur les considérations climatiques et je demande le report du vote sur cette décision en vue d'obtenir des informations complémentaires. Si le report n'est pas accordé, je m'abstiens.

# Cas pratique



# Cas pratique



# Cas pratique



- Obligation légale de prise en considération des enjeux climatiques dans l'appréciation de l'intérêt social
- Consigner dans le PV du CA le débat et la prise en considération des enjeux climatiques dans le processus décisionnel
- Non-immixtion du juge dans la gestion
- Risque réputationnel persistant : préparation en amont et réactivité

# Pour aller plus loin ...



## Articulation avec d'autres enjeux de compliance

Nécessaire articulation avec d'autres types d'enjeux, tels que l'environnement au sens large, l'absence de corruption, le respect des droits humains (conditions de travail des salariés dans les filiales à l'étranger, ou même des salariés des sous-traitants), le respect des populations locales, etc.



## Portée extraterritoriale

Attention à la portée extraterritoriale de ces législations (il faut être vigilant sur ce qui se passe en France mais également dans les filiales à l'étranger), notamment chez les tiers (ses propres filiales, mais aussi ses fournisseurs et sous-traitants).

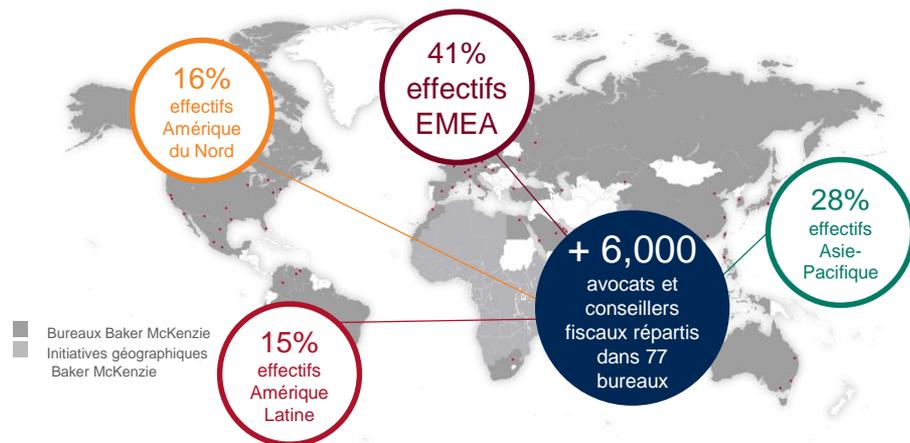


## Responsabilisation accrue des entreprises

Mouvement de responsabilisation des entreprises, surveillées par des parties prenantes, notamment des associations et ONG, de plus en plus attentives et n'hésitant plus à engager des actions en justice (cf. devoir de vigilance).

# Baker McKenzie -Notre réseau mondial

Nos clients sont à la recherche d'avocats dotés d'excellentes compétences techniques mais aussi d'une capacité d'anticipation pour les aider à évoluer dans un monde en perpétuel changement. Cela implique des avocats capables d'anticiper les évolutions à venir et à l'aise dans les discussions commerciales. Baker McKenzie va au-delà de ces attentes.



## Principales pratiques

- Droit de la concurrence
- Banque & Finance
- Marchés financiers
- Conformité & investigations
- Produits de consommation et vente au détail
- Contentieux
- Droit du travail
- Energie, droit minier & infrastructure
- Environnement & changement climatique
- Institutions financières
- Sciences de la vie
- Propriété intellectuelle
- Commerce international
- Technologies de l'information et communications
- Fusions et acquisitions
- Capital-investissement
- Immobilier
- Fiscalité
- Technologies, média et télécommunications

## Initiatives géographiques

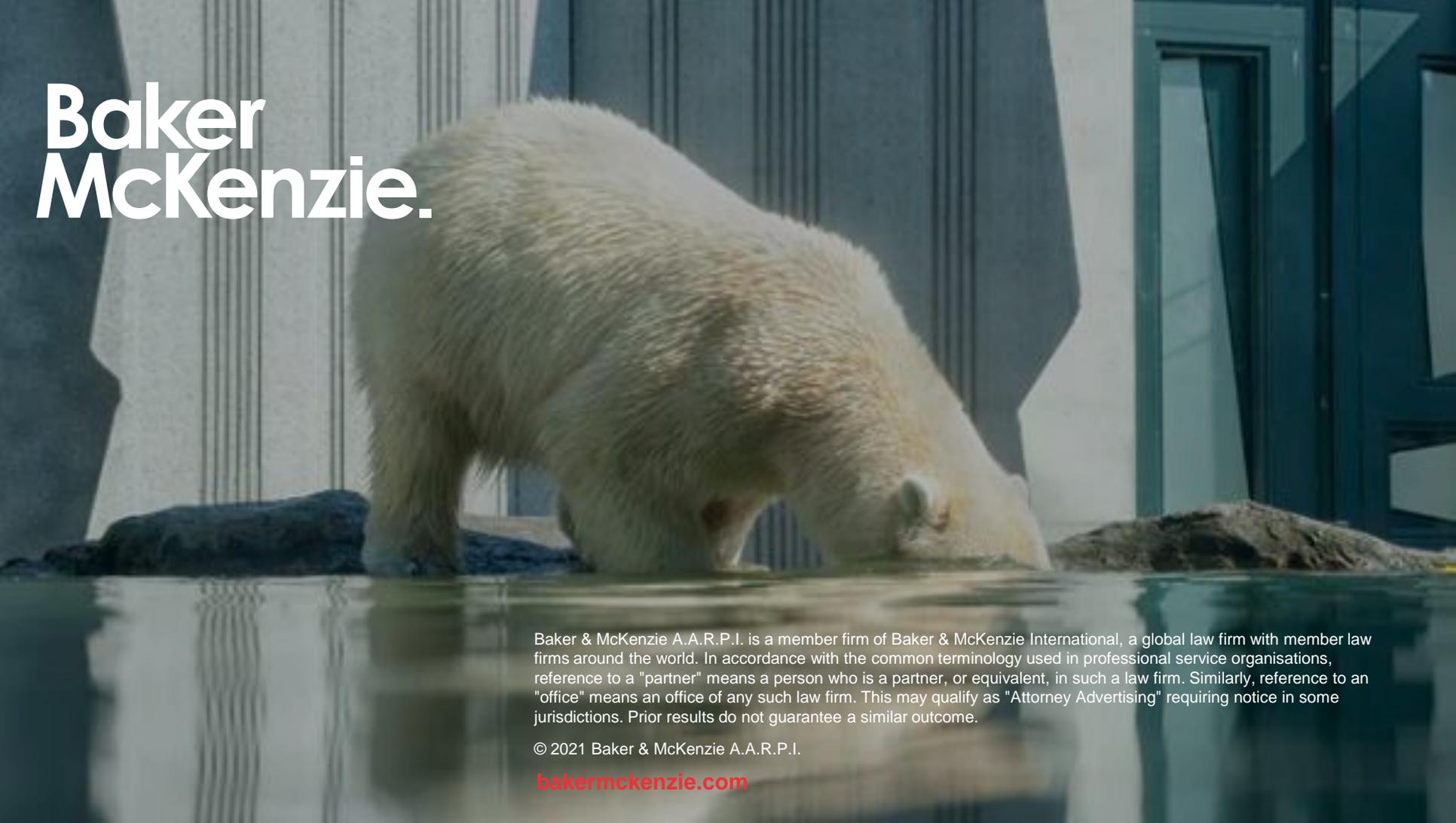
Grâce à notre expertise mondiale et à un important réseau de cabinets locaux, nous sommes en mesure d'aider nos clients à évoluer sur les marchés indiens comme sur de nouveaux marchés en Asie et en Afrique.

La facilité avec laquelle nous travaillons au-delà des frontières, des problématiques et des pratiques nous permet de contrer la complexité juridique, de prévoir les risques que d'autres pourraient négliger et d'identifier les opportunités commerciales que beaucoup laissent échapper. Nous sommes ainsi des conseils de choix pour de nombreuses multinationales leaders dans le monde.

47 pays,  
dont 36 des 40  
plus grandes  
économies  
au monde

Plus  
de 80  
langues  
parlées

Avocats  
admis dans  
plus de 250  
juridictions

A polar bear is shown in profile, standing on a dark rock in an enclosure. It is looking down at its reflection in a pool of water in the foreground. The background consists of a light-colored wall with vertical lines and a dark blue door or window frame.

# Baker McKenzie.

Baker & McKenzie A.A.R.P.I. is a member firm of Baker & McKenzie International, a global law firm with member law firms around the world. In accordance with the common terminology used in professional service organisations, reference to a "partner" means a person who is a partner, or equivalent, in such a law firm. Similarly, reference to an "office" means an office of any such law firm. This may qualify as "Attorney Advertising" requiring notice in some jurisdictions. Prior results do not guarantee a similar outcome.

© 2021 Baker & McKenzie A.A.R.P.I.

[bakermckenzie.com](https://www.bakermckenzie.com)